

**ANNEXE 3 : Liste des types d’habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32037 – “ Massifs forestiers entre Momignies et Chimay ”**

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d’habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l’estimation de leur état de conservation ; les types d’habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*) ;
- une synthèse des résultats de l’évaluation de l’importance du site pour assurer la conservation des types d’habitats naturels d’intérêt communautaire de l’annexe VIII et des espèces d’intérêt communautaire de l’annexe IX et des espèces d’oiseaux de l’annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d’habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l’échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32037 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site constitue l’élément de liaison entre les massifs forestiers de la Thiérache et les forêts de Sivry-Rance dans une portion de paysage plus ouvert. Il comprend notamment les Bois des Hayettes, de Macon, de Monceau Imbrechies, de Seloignes et de Saint-Rémy. Ces grandes entités forestières comprennent côte à côte des associations végétales typiques du domaine atlantique et du domaine ardennais (en zone continentale) et abritent des espèces forestières d’intérêt communautaire comme le Pic noir (*Dryocopus martius*) ou la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). Il englobe également quelques très belles aulnaies rivulaires, des mégaphorbiaies riveraines situées à la périphérie du massif forestier et remarquablement bien conservées ainsi que des étangs forestiers remarquables (notamment étang de la Fourchinée).

**A. Types d’habitats naturels d’intérêt communautaire de l’annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné**

Types d’habitats naturels d’intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9110	807,00 ha	B	
9130	150,00 ha	B	
9120	50,00 ha	B	
9190	33,00 ha	C	
91E0*	15,00 ha	C	UG 7
3260	6,30 ha	C	
3150	5,20 ha	C	
3130	5,00 ha	C	
6510	0,50 ha	C	
6430	0,50 ha	C	

**Légende : EC : estimation de l’état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC\* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d’abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l’habitat naturel d’intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible**

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagion)

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

91E0\* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

## B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer	P			C	
1163	Cottus gobio	Chabot	P			C	
A027	Egretta alba	Grande Aigrette			P	0-1 i	-
A030	Ciconia nigra	Cigogne noire		1-2 p			-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		P			-
A073	Milvus migrans	Milan noir		1 p			-
A094	Pandion haliaetus	Balbusard pêcheur				0-1 i	-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	2 p				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	3-4 p				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	20-25 p				-

**Légende :** P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32037 – “ Massifs forestiers entre Momignies et Chimay ”.

Namur, le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,  
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN